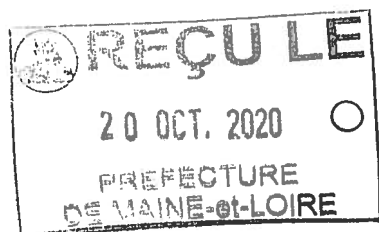


POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2020

14 heures 30



Délibération n°1 - PROGRAMME EUROPEEN LEADER – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020

Monsieur Christophe BECHU, Président, expose

Le Pôle métropolitain Loire Angers, en tant que structure porteuse du GAL Loire Angers et Layon, est chargé d'animer et gérer un programme européen Leader. Un poste de 0,80 ETP est consacré à cette mission.

Le programme prévoit une fiche-action ciblée sur le soutien à l'animation du dispositif et aux frais de fonctionnement assumés par le Pôle métropolitain Loire Angers.

Aussi il convient de déposer un dossier de demande de subvention FEADER pour l'année 2020, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses		Ressources	
Frais d'animation	45 579 €	FEADER-Leader	41 932,68 €
Frais de structure (forfait 15% des frais d'animation)	6 836,85 €	Autofinancement	10 483,17 €
total	52 415,85 €		52 415,85 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L.5711-1 et suivants,

Vu la convention du GAL Loire Angers et Layon signée, en date du 11 janvier 2016, précisant les modalités de mise en œuvre de leur programme LEADER, et ses avenants n° 1 du 27 février 2018, n° 2 et 3 du 30 mai 2018,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers, structure porteuse du GAL Loire Angers et Layon,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe

Je vous propose :

1°) D'approuver le projet de demande de subvention et son plan de financement, avec une prise en charge par l'autofinancement de la différence en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel

2°) D'autoriser le Président à solliciter une subvention FEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement 2020 du programme Leader du GAL Loire Angers et Layon,

3°) D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

4°) D'inscrire au budget les crédits en section de fonctionnement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le Président,



Christophe BECHU

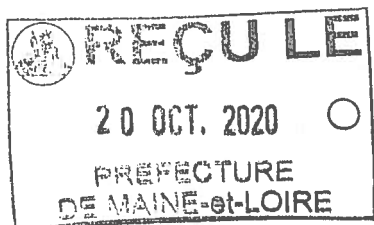


POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2020

14 heures 30



Délibération n°2 - FINANCES – MISE A JOUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Monsieur Christophe BECHU, Président, expose

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Le Pôle métropolitain Loire Angers a fixé les durées d'amortissements conformément à l'instruction comptable M14 en vigueur.

Il apparaît nécessaire d'actualiser les durées d'amortissement des biens acquis en lien avec les natures comptables suivantes :

Nature d'équipement	Comptes	Durée d'amortissement	Seuil unitaire d'amortissement
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	202	5 ans	1 500 € TTC
Brevets, licences, logiciels	205	3 ans	1 500 € TTC
Subventions d'équipement versées			
- Financements de biens mobiliers, matériels ou études	204	5 ans	1 500 € TTC
- Financements de biens immobiliers ou installations		15 ans	
Mobilier de bureau	2184	10 ans	1 500 € TTC
Autres immobilisations corporelles	2188	6 ans	1 500 € TTC

Les subventions reçues (compte 131) sont amorties selon la même durée que le bien subventionné.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe

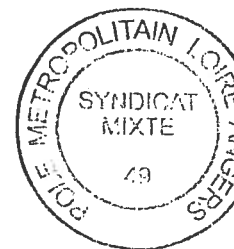
Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le tableau présenté ci-dessus détaillant les durées d'amortissement des biens d'équipements
- Fixe le seuil unitaire d'amortissement à 1 500 € TTC pour les immobilisations considérées comme de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, amortissables sur un an
- Décide que ces règles d'amortissements s'appliquent sur l'exercice 2021 pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Président,



Christophe BECHU

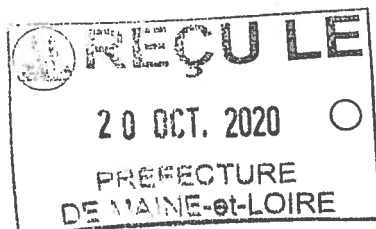


POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2020

14 H 30



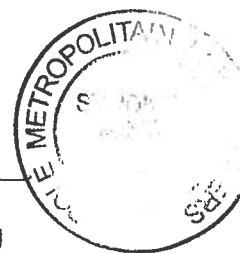
Point n° 3 – RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

Le rapport d'activité 2019 du Pôle métropolitain Loire Angers est joint à la présente convocation.

Le comité syndical prend connaissance.

Le Président,

Christophe BECHU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

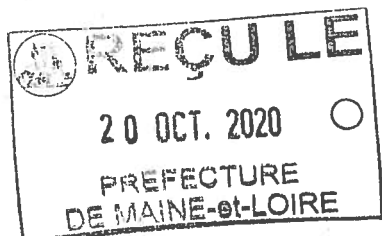
NOM DES MANDANTS

M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS



COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2020

14 heures 30

Point n°4 - Présentation du rapport d'activité 2019 du Conseil de développement Loire Angers

Conformément l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de développement Loire Angers, commun à la Communauté urbaine et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance, constitué par délibérations concordantes du 13 novembre, 16 novembre et 9 novembre 2017 des 3 EPCI est tenu de présenter un rapport d'activité.

Installé le 6 février 2018, le Conseil de développement Loire Angers, présente son 2^{ème} rapport d'activité, adopté en Assemblée générale du 21 septembre 2020. Au cours de l'année 2019/2020, 3156 heures bénévoles fournies par 108 organismes, 14 personnes qualifiées et 3 membres de droit ainsi que des citoyens associés - ont permis d'apporter des contributions à l'élaboration des politiques publiques suivantes d'Angers Loire Métropole :

- Transition écologique : Avis sur la stratégie et le programme d'actions du projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers (saisine)
- Mobilité : « Solutions durables pour tous sur les territoires ruraux et urbains (saisine)
- Emploi : « La mobilisation pour l'emploi, une dynamique à confirmer, des stratégies à partager » (auto-saisine)

En 2019, il a également contribué au Grand Débat National.

Les réflexions en cours nourriront les projets d'Angers Loire Métropole dans les domaines suivants :

- Territoire Intelligent (saisine)
- Accessibilité des services au public sur les territoires péri-urbains et ruraux (saisine d'Anjou Loir et Sarthe)
- Environnement et Projets partagés - concilier développement du territoire et préservation de l'environnement (auto-saisine)

M. Jean-François CAILLAT, Président du Conseil de développement Loire Angers présente en séance le rapport d'activité 2019 du Conseil (également joint à la convocation).

Le comité syndical prend connaissance.

Le Président,

Christophe BECHU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

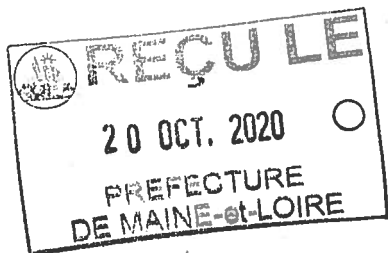
M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL



Séance du 12 octobre 2020

14 heures 30

Délibération n°5 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LOIRE ANGERS – PROLONGATION DU MANDAT

M. Christophe BECHU, expose :

Depuis le 6 février 2018 et pour un mandat de 3 ans, le Conseil de développement Loire Angers est commun aux trois intercommunalités membres du Pôle Métropolitain Loire Angers.

L'article L 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.* »

Le Conseil de développement a ainsi contribué à l'élaboration des politiques publiques en particulier dans les domaines suivants : déplacements, urbanisme, logement, biodiversité, Climat/Energie, économie/emploi, santé.

Le Conseil de développement « *s'organise librement. L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.* » Une charte de partenariat, co-signée par les 3 EPCI, le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain et le Conseil de développement, après délibération concordante des 4 Etablissements publics, établit le cadre de coopération entre les 4 établissements publics et le Conseil de développement.

Sur proposition de son Président, Jean-François CAILLAT,

Considérant la qualité, la densité, l'intérêt des contributions du Conseil de développement mises à disposition et retracées dans les bilans d'activités annuels présentés au comité syndical,

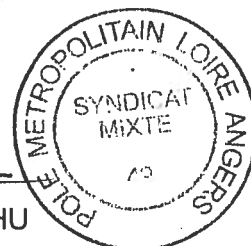
Il est proposé au comité syndical :

- De prolonger le mandat du Conseil de développement actuel jusqu'en juin 2021 selon les modalités de consultation en vigueur à ce jour.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Le Président,

Christophe BECHU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

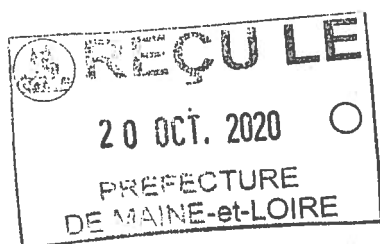
M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2020

14 heures 30



Délibération n°6 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : ADHESION 2020 A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

M. Christophe BECHU, Président, expose :

La Coordination Nationale des Conseils de développement est une association qui pour objet notamment :

- *D'être un lieu d'échanges entre les Présidents et entre les Conseils de développement*
- *D'assurer la valorisation des Conseils de développement*
- *D'exprimer des avis et faire des propositions aux pouvoirs publics*
- *De faire circuler des informations locales et nationales entre les Conseils de développement*
- *D'apporter aux Conseils de développement des services communs ou particuliers*
- *D'organiser des échanges avec les partenaires extérieurs*
- *D'effectuer des études d'intérêt commun*
- *D'organiser et de participer à des manifestations, colloques, rencontres.*

A ce titre, la CNCD fédère les Conseils de Développement de tous les territoires (pays, pôles métropolitains, PETR, agglomération, communauté urbaine ou métropole). Riche de cette pluralité, elle porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion.

Il est proposé au comité syndical :

- De renouveler l'adhésion du Pôle métropolitain Loire Angers à la Coordination Nationale des Conseils de développement pour l'année 2020,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe

- De verser à la CNCD la somme de 3 448.39 € au titre de sa participation au fonctionnement de la coordination, calculée comme suit :

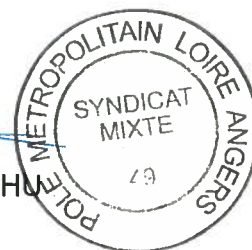
Description	Nb d'habitants	Base de contribution	Total
Communauté urbaine	302 001	0.01 €	3 020.01 €
CC Anjou Loir et Sarthe	28 100	0.005 €	140.50 €
CC Loire Layon Aubance	57 576	0.005 €	287.88 €
TOTAL appel de fonds	387 677		3 448.39 €

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

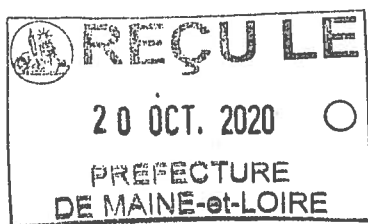
Le Président,



Christophe BECHU



POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS



COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2020

14 heures 30

Délibération n°7 - RESSOURCES HUMAINES - PROTECTION SOCIALE – ADHESION AU COMITE D’ACTION SOCIALE DE LA VILLE D’ANGERS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

M. Christophe BECHU, expose :

Le Pôle métropolitain Loire Angers a adhéré le 1^{er} janvier 2014 au Comité d’Action Sociale (CAS) du personnel de la ville d’Angers, du Centre Communal d’Action Social d’Angers et de la Communauté d’Agglomération Angers Loire Métropole afin de permettre aux agents du Pôle métropolitain Loire Angers de bénéficier de prestations sociales.

Une convention est signée annuellement, aussi il convient de renouveler la convention pour l’année 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut des agents de la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 13 septembre 2013,

VU les statuts du Pôle métropolitain Loire Angers,

VU les statuts de l’association du Comité d’Action Sociale

Il est donc proposé au comité syndical :

- D’autoriser le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette adhésion,
- De prévoir au budget le montant de cette adhésion de 1% de la masse salariale.

Le comité syndical adopte à l’unanimité.

Le Président,

Christophe BECHU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le cinq octobre deux mil vingt, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, 83 rue du Mail, 49000 ANGERS, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, M. BECHU Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BOUCHOUX Corinne, M. BLONDET Jacques, M. CAPUS Emmanuel, M. CARDOT Philippe, M. COIFFARD Damien, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. DEMOIS Jean-Louis, M. GIDOIN Yves, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. GUEGNARD Jacques, Mme GUILLET Priscille, M. HIE Arnaud, M. LAGLEYZE David, M. LEBRUN Henri, Mme MARQUET Elisabeth, M. PRONO Jean-Charles, Mme RENAUDINEAU Chantal, Mme RICHARD Elsa, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

Mme BIENVENU Roselyne, M. BRANCOUR Roch, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MONNIER Marie-Madeleine, M. POQUIN Franck, M. SCHMITTER Marc, Mme SOURISSEAU Sylvie, M. VERCHERE Jean-Marc.

ETAIENT ABSENTS

M. DAVY Jean-Luc, M. MAILLART Philippe, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PAVILLON Jean-Paul.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

M. POQUIN Franck
M. LE BARS Jean-Yves
Mme MARTIN Maryvonne
Mme BIENVENU Roselyne
M. SCHMITTER Marc

NOM DES MANDATAIRES

M. BECHU Christophe
Mme GUILLET Priscille
M. GUEGNARD Jacques
M. HIE Arnaud
M. ARLUISON Jean-Christophe